



Auxerre, mercredi 20 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01913

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Manoeuvre de barrage**Rivière Yonne (Vanne Toit La Brosse)****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 20/03/2024 à 19:00

- o **Yonne (sur le Bief de La Brosse)**
entre les pk 96,190 et pk 100,623
- o **Yonne (sur le Bief de Cannes)**
entre les pk 100,623 et pk 104,700

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison du déverrouillage de la vanne toit de Labrosse, le stationnement des péniches et des bateaux est strictement interdit sur les deux biefs de Labrosse et de Cannes à compter du vendredi 15 mars 2024 à 09h30. Par conséquent, il est demandé aux usagers de prendre leurs dispositions.

Service(s) à contacter :

UTI Nivernais - Yonne, 5, rue du Halage, 89000 AUXERRE

Tél : 03 58 43 21 65 - Fax : 03 86 20 27 12

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Luc DETANGER